



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES**

**MISE À JOUR - 19/09/2023**

### **FBR PRODUCTIONS**

**36 RUE KRUGER  
13004 MARSEILLE  
RCS MARSEILLE 524 625 399  
N° TVA : FR90 524625399**

## **LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) ONT POUR OBJET DE RÉGIR LES RELATIONS ENTRE FBR PROCUTIONS ET SES CLIENTS.**

Toute commande ou réservation implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente quand bien même des stipulations divergentes ou mêmes contraires pourraient figurer sur les bons de commande du CLIENT ou sur ses conditions générales d'achat ou sur tout autre document émanant du CLIENT.

### **1. DÉFINITIONS**

« FBR PROCUTIONS » Siret N° 52462539900042, dont le siège social est situé 36 rue Kruger 13004 Marseille.

« CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services de FBR PROCUTIONS. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention BON POUR ACCORD sur le devis) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

### **2. OBJET ET CHAMP APPLICATION**

Le CLIENT est informé sur le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment sur le site internet de FBR PROCUTIONS à l'adresse <https://www.fbrproductions.fr/cgv>

En conséquence, toute commande validée par le CLIENT pour le compte de FBR PROCUTIONS emporte acceptation et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

FBR PROCUTIONS propose les prestations suivantes :

- Films vidéo d'entreprise, commercial, produit, reportages, interviews, institutionnel...
- Productions vidéo pour les associations et les artistes, spectacles, concerts, théâtre...
- Tournage / Montage vidéo
- Livraison d'un produit prêt à diffuser...
- Diffusions Internet de vos produits vidéos
- Création de Teasers web.
- Communication Numérique – création de contenu photo, vidéo et graphique
- Community Management
- Ateliers Vidéos et Podcast
- Captations aériennes et terrestres
- Post-production, motion design, web design, colorimétrie.

### **3. DROIT DE PUBLICITÉ**

Le CLIENT autorise FBR PROCUTIONS à citer son nom et sa dénomination sociale, les extraits de productions vidéo, à titre de références pour la promotion commerciale de FBR PROCUTIONS. Le CLIENT peut s'opposer à cette mesure par simple courrier ou mail adressé à FBR PROCUTIONS.

### **4. COMMANDE**

Suite à un premier contact, FBR PROCUTIONS proposera au CLIENT un devis précisant de manière générale, tout sujet discuté auparavant entre le CLIENT et FBR PROCUTIONS : La Nature de la prestation, la date d'exécution et livraison estimée, le montant unitaire et global de la prestation, ainsi que le taux de TVA appliquée.

Sauf mention contraire, les termes et tarifs de l'offre sont valables dans les 30 jours suivant l'envoi du devis (par mail).

Le devis est signé par le CLIENT avec la mention 'Bon Pour Accord'. Il doit être envoyé à FBR PROCUTIONS par courriel ou courrier, ou validé en ligne par l'outil proposé par FBR PROCUTIONS.

Le devis ainsi signé validera le projet et la mise en route de sa conception.

La commande devient définitive dès réception du devis signé par le CLIENT, ainsi qu'un acompte de 20%, du montant total du devis si demandé.

En cas de mentions particulières ajoutées par le CLIENT, ces termes ne deviennent contractuels qu'après l'accord signé de FBR PROCUTIONS.

Les prix des services sont ceux détaillés dans les devis ou contrats, ils sont acceptés par le CLIENT. Ils sont confidentiels et sont exprimés en euros. Ils sont soumis à la TVA.

Tous retards du fait du CLIENT, notamment par un manque de collaboration : transmission tardive ou de mauvaise qualité des documents nécessaires à la réalisation finale, libère le prestataire quant au délai.

Toute modification entraînant un changement ou un rajout de prestation fera l'objet d'un devis préalable et soumis à tarification de la part de FBR PROCUTIONS.

FBR PROCUTIONS se réserve le droit de refuser une commande avec un CLIENT pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

## **5. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES**

### **A) FBR PROCUTIONS S'ENGAGE À**

- Exécuter la prestation selon les indications du CLIENT, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (accident, catastrophe naturelle, impossibilité physique du prestataire...). Si FBR PROCUTIONS ne pouvait pas réaliser sa prestation, l'acompte serait intégralement restitué au CLIENT.
- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le CLIENT, et désignées comme telles.
- Ne pas divulguer aucune information sur les travaux et prestations de services réalisés pour ses CLIENTS.
- Signer un accord de confidentialité si le CLIENT le souhaite.
- Ne pas considérer comme confidentielles les informations :
  - Qui sont à la disposition du public.
  - Qui doivent être divulguées afin d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

### **B) LE CLIENT S'ENGAGE À :**

- Ne pas détourner, copier ou utiliser les fichiers numériques fournis en dehors du champ d'application précisé dans le contrat ou devis liant les deux parties.

- Les clauses du contrat ou devis signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent pas être communiquées à des tiers non autorisés.

## **6. LIVRAISON**

Si le dépassement des délais de livraison est dû à un retard de la production, d'un élément qui doit être fourni par le CLIENT ou d'un prestataire, il ne peut pas entraîner des dommages et intérêts, de retenue, ni d'annulation des commandes en cours. FBR PROCUTIONS ne peut être tenu en aucun cas responsable du retard de ses fournisseurs ou partenaires.

Les livraisons ont lieu, sauf précision dans le devis, par transmission numérique via courriel principalement.

FBR PROCUTIONS se réserve le droit de ne pas livrer de version définitive du projet sans réception ou preuve du règlement.

## **7. ANNULATION DE LA COMMANDE**

Si le CLIENT venait à annuler sa commande au-delà d'un délai de 7 jours suivant la signature du devis, son acompte de 20% sera conservé dans l'intégralité.

Excepté cas de force majeure (un événement doit être extérieur, non seulement aux parties, mais également aux cocontractants de celles-ci) Une preuve pourra être exigée par FBR PROCUTIONS pour justifier du remboursement de l'acompte.

## **8. DROIT A L'IMAGE**

Le CLIENT s'engage à informer ses figurants et/ou participants sur le fait qu'ils seront filmés et/ou pris en photo sans qu'ils demandent de droit à l'image.

Si toutefois, certaines personnes ne souhaitent absolument pas apparaître, le CLIENT s'engage à en informer au plus vite FBR PROCUTIONS. Il est néanmoins préférable pour le CLIENT de leur faire signer un droit à l'image.

En cas de refus, FBR PROCUTIONS ne peut pas être tenu pour responsable de la non-réalisation de la prestation dans son intégralité.

## **9. DROIT DE DIFFUSION**

Les produits vidéos ou photos sont destinés à être diffusés exclusivement sur les médias définis sur le devis et la facture. Toute diffusion et/ou exploitation commerciale ou assimilée sur le câble, télévision, bornes interactives ou tout média de renom ou inconnu, fait l'objet d'un contrat supplémentaire entre le CLIENT et FBR PROCUTIONS.

FBR PROCUTIONS décline toute responsabilité en cas de diffusion et/ou exploitation illicite du produit.

FBR PROCUTIONS se donne le droit d'utiliser les images issues de la prestation et de les diffuser sur son site internet. Et, éventuellement, des plateformes vidéo, ce dans un objectif de promotion de son activité. En cas de refus de la part du CLIENT, ce dernier doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à FBR PROCUTIONS motivant son refus de diffusion.

## **10. CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les prix et conditions de règlement des prestations sont indiqués sur le devis du CLIENT. Le paiement se fait par virement, chèque ou carte bleue. Le mode de règlement sera établi au cas par cas avec en général un acompte de 20% à la signature du devis et le reste à la livraison de la prestation.

FBR PROCUTIONS se réserve le droit de ne pas livrer de version définitive du projet sans réception ou preuve du règlement.

## **11. PÉNALITÉS EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT**

En cas de retard de règlement, et après mise en demeure de paiement par courrier recommandé avec accusé de réception, FBR PROCUTIONS suspendra toutes les autres commandes en cours et pourra exercer le droit de rétention.

Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L 441-6 du Code du commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculé sur les montants TTC, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ par facture.

## **12. MODIFICATION**

Toute demande de modification de la commande devra être formulée par écrit par le CLIENT impérativement avant le lancement de la production des services. FBR PROCUTIONS se réserve le droit de modifier ses conditions tarifaires en fonction de la demande de modification du CLIENT.

Tout travail engagé fera l'objet d'une facturation au CLIENT. Toute demande de modification de commande en cours ne pourra pas être considérée après le lancement de la production.

Les changements plus importants de type nécessité de refaire le montage en entier feront l'objet d'une nouvelle facturation.

## **13. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Conformément aux dispositions de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, le transfert de propriété des prestations vendues n'interviendra qu'au complet encaissement de leur prix, tout défaut de paiement à l'échéance entraînant de plein droit la résiliation du contrat de vente.

Tout retard de paiement engendrera la facturation de pénalités calculées à compter du premier jour suivant le jour de l'échéance sur la base de 10% du montant total de la facture, par mois de retard. Tout mois engagé est dû.

Par conséquent, FBR PROCUTIONS se réserve le droit avec ou sans préavis de suspendre toute livraison au CLIENT. Le CLIENT supportera tous les frais engagés par FBR PROCUTIONS pour recouvrer les sommes dues.

## **14. CONSERVATION DES FICHIERS NUMÉRIQUES**

FBR PROCUTIONS conservera les fichiers au minimum 1 an. Passé ce délai, FBR PROCUTIONS se réserve le droit de supprimer les fichiers sauf demande du CLIENT. Si le CLIENT souhaite que FBR PROCUTIONS

conserve les fichiers, il devra fournir un disque dur de stockage correspondant à la taille totale des fichiers à conserver.

## **15. DROIT DE REPRODUCTION**

Selon le code L 335 1-4 de la propriété intellectuelle, le droit de reproduction des vidéos/DVD est interdit.

## **16. LOI APPLICABLE**

Toutes les prestations réalisées par FBR PROCUTIONS sont soumises à la loi française. Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes CGV ou des prestations réalisées par la société, seul sera compétent le tribunal de commerce de Marseille.

# CONDITIONS SPÉCIFIQUE VENTE FORFAIT HUMOUR & ABONNEMENTS

MISE À JOUR - 19/09/2023

**LA PARTICULARITÉ DE LA PRESTATION FORFAIT HUMOUR IMPLIQUE CERTAINES CONDITIONS SPÉCIFIQUES.**

## **17. ABONNEMENT**

### **A) DURÉE DE L'ABONNEMENT**

L'abonnement est signé pour une durée de 12 mois. La quantité de captations et d'extraits est indiquée sur le devis.

L'abonnement se termine après 12 mois. Le CLIENT pourra se réengager 3 mois avant la fin de l'abonnement.

### **B) CESSION DE L'ABONNEMENT À UN TIERS**

L'abonnement est signé entre FBR PROCUTIONS et le CLIENT pour un ou plusieurs artistes. Il ne peut en aucun cas être transféré à un tiers non mentionné sur le devis.

### **C) TARIFICATION**

Le tarif de l'abonnement est déterminé sur le devis. Le prix HT (hors taxe) est fixe pour la durée de l'abonnement.

À cela s'ajoute la TVA au taux en vigueur à la date du devis.

En cas d'une modification du taux de taxe applicable ou si une ou plusieurs taxes ou contributions venaient à être créées ou modifiées, ces taxes pourront être, de plein droit, répercutées sur le prix des produits ou services concernés.

Les tarifs peuvent être amenés à évoluer d'une année sur l'autre. Le CLIENT en sera informé par FBR PROCUTIONS lors de la proposition de réengagement.

### **D) PAIEMENT**

Le paiement est mensualisé sur 12 prélèvements. Ils auront lieu à la même date chaque mois à compter de la validation du devis.

Les paiements se feront par prélèvement automatique.

En cas de retard de paiement, FBR PROCUTIONS se réserve le droit de suspendre l'abonnement tant que le CLIENT ne sera pas à jour de ses paiements.

FBR PROCUTIONS se réserve le droit de mettre fin à l'abonnement en cas de retard de paiement supérieur à 1 mois. Le CLIENT devra régler sa dette ainsi que l'intégralité des mensualités restantes de son abonnement.

Concernant les pénalités de retard de paiement, se référer à l'article 11 des présentes CGV.

## **E) RÉSILIATION ABONNEMENT**

Le CLIENT est engagé sur l'abonnement pendant 12 mois.

Il peut résilier son abonnement à tout instant par courrier, ou bien par email.

FBR PROCUTIONS confirmera la résiliation de l'abonnement par courrier et par email dans la quinzaine suivant la réception de la demande du CLIENT.

La durée de l'engagement étant de 12 mois et non reconductible, le CLIENT devra régler l'intégralité des mensualités dues au moment de la résiliation, sauf cas de force majeure.

Si le CLIENT est un particulier, les cas de force majeure suivants sont applicables :

- le licenciement d'un travailleur en contrat à durée indéterminée ;
- le surendettement ;
- le déménagement de longue durée à l'étranger ;
- l'impossibilité d'utiliser le service en raison d'une maladie ou d'un handicap ;
- l'exécution d'une peine privative de liberté d'une durée minimum de trois mois ;
- le décès

Si le CLIENT est une entreprise représentant un artiste, s'ajoutent aux cas de force majeure précédents :

- Cessation d'activité de l'entreprise
- Rupture du contrat de l'artiste avec l'entreprise

FBR PROCUTIONS se réserve le droit de demander tout justificatif nécessaire pour prouver la véracité du cas de force majeure.

## **F) RÉTRACTATION**

Le CLIENT a 14 jours pour se rétracter à la suite de la signature de l'abonnement.

Dans le cas où une captation aurait été effectuée avant la fin du délai de rétractation et que le CLIENT souhaite faire valoir ledit droit de rétractation, le CLIENT se verra facturé le coût d'une captation selon le tarif unitaire en vigueur au moment de la signature du devis.

Le coût unitaire de la prestation est mentionné dans les conditions particulières du devis.

## **G) CONDITIONS PARTICULIÈRES SUR L'ANNULATION ET D'UNE CAPTATION ET IMPOSSIBILITÉ D'EXPLOITATION DE LA CAPTATION**

Le nombre de captations est précisé sur le devis de l'abonnement. En raison de son caractère annuel, il est possible de modifier les dates des captations sans que cela ait une incidence sur le nombre de captations. Se référer à l'article 18 pour connaître les conditions d'annulation et de report.

Cas particulier de l'article 18 concernant les abonnements : le CLIENT ne sera pas redevable d'une somme, mais la captation sera décomptée du nombre total de captations prévues dans l'abonnement.

Cas particulier de l'article 21 concernant l'impossibilité d'exploiter des extraits. Le CLIENT ne sera pas redevable d'une somme, mais la captation sera décomptée du nombre total de captations prévues dans l'abonnement.



## **18. ANNULATION**

Il est possible pour le CLIENT d'annuler une prestation pour d'autres raisons que celles prévues dans les CGV.

Si une représentation est annulée, elle entraîne, de fait, l'annulation de la captation. Si l'annulation est indépendante de la volonté du CLIENT, aucun frais ne sera imputé au CLIENT.

Si une représentation est annulée par le CLIENT pour une raison autre que force majeure, ce dernier doit notifier FBR PROCUTIONS au maximum 48h avant la date de la prestation. Si la notification est faite dans un délai inférieur, le CLIENT devra s'acquitter du règlement de la captation (60€ TTC)

Si le CLIENT souhaite annuler la prestation, sans raison valable (annulation de la représentation ou cas de force majeure), il devra en faire la demande auprès de FBR PROCUTIONS dans un délai de 10 jours avant la date de la prestation. Aucuns frais ne seront imputés. Dépassé ce délai, un montant de 60€ TTC sera facturé au CLIENT.

Si le tournage de la captation a eu lieu et que le CLIENT ne souhaite pas utiliser la captation pour des extraits, il devra s'acquitter de l'intégralité de la somme du devis, sauf cas exceptionnel précisé dans l'article 19 et 20.

## **19. PROPRIÉTÉS, DIFFUSION ET CONSERVATION DE LA CAPTATION COMPLÈTE**

### **A) PROPRIÉTÉS**

Le CLIENT n'aura pas le fichier de la captation complète. Il ne peut pas demander à récupérer la vidéo complète de la captation pour son utilisation personnelle, sauf en cas de mention spécifique sur le devis.

Il s'agit d'un outil de travail pour la réalisation d'extraits vidéos pour le CLIENT.

Si le CLIENT souhaite récupérer la captation complète, cela engendrera une facturation au CLIENT au tarif en vigueur lors de la demande.

FBR PROCUTIONS n'a pas le droit d'utiliser la captation dans son intégralité à d'autres fins que celles précisées dans le devis : c'est-à-dire créer des extraits pour le CLIENT.

### **B) DIFFUSION**

FBR PROCUTIONS a l'interdiction de diffuser la captation complète du CLIENT à des tiers ou sur toutes plateformes de diffusion vidéo existante.

La vente de la captation complète à des tiers est interdite excepté accord entre FBR PROCUTIONS et le CLIENT.

### **C) CONSERVATION**

FBR PROCUTIONS mettra à disposition de l'artiste un lien sur une plateforme en ligne dédiée pendant six mois à compter du jour de la captation.

Le rush d'origine de la captation complète sera conservée sur un disque dur physique durant 1 an, soit 12 mois à compter du jour de la captation.

Passé le délai de 6 mois, FBR PROCUTIONS notifiera le CLIENT par mail et/ou courrier de la suppression de la captation de la plateforme en ligne. Le CLIENT pourra cependant demander à conserver la captation au tarif en vigueur au moment de la demande. Il aura un délai de 7 jours à compter de l'envoi du mail et/ou courrier pour le faire.

Passé le délai de 12 mois, FBR PROCUTIONS notifiera le CLIENT par mail et/ou courrier de la suppression de la captation sur ses supports physiques. Le CLIENT pourra cependant demander à conserver la captation au tarif en vigueur au moment de la demande. Il aura un délai de 14 jours à compter de l'envoi du mail et/ou courrier pour le faire.

## **20. STYLE ET QUALITÉ TECHNIQUE**

Les conditions de captations sont différentes d'une salle à une autre. FBR PROCUTIONS ne peut pas être tenu responsable de la qualité de la captation si elle est due à des contraintes de lieu (*disposition de la salle, éclairage, obligation d'être positionné à un endroit précis par la régie du lieu...*)

Le CLIENT reconnaît qu'il est familier avec le style proposé par FBR PROCUTIONS et sollicite ses services en toute connaissance du style artistique de celle-ci. Il reconnaît également que le travail est en constante évolution, que la prestation proposée est unique et artistique et que les vidéos livrées peuvent être différentes des vidéos prises dans le passé.

FBR PROCUTIONS assure qu'elle utilise tout son potentiel et tout son jugement artistique pour créer des images cohérentes avec sa vision personnelle de la captation.

En conséquence, le CLIENT reconnaît que les vidéos ne sont pas soumises à un rejet en fonction des goûts ou des critères esthétiques propres à chacun.

## **21. EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'EXPLOITER LA CAPTATION**

Définition désagréments techniques : tout évènement affectant la qualité de la captation, de la représentation, entraînant l'impossibilité d'exploiter la captation pour diffuser les extraits.

La réaction du public (peu de rires, ambiances, etc.) n'est pas considéré comme un désagrément technique.

En cas de désagrément technique imputé à un évènement extérieur non seulement aux parties, mais également aux co-contractants de celles-ci, résultant de l'impossibilité d'utiliser les rushes de la prestation.

Le CLIENT devra s'acquitter de la somme de 60€ TTC, soit le montant de la captation.

En cas de désagrément technique imputé directement au CLIENT, ce dernier devra s'acquitter du montant complet de la prestation.

FBR PROCUTIONS se réserve le droit, après analyse de la situation, de facturer la prestation 60€ TTC, soit le montant de la captation.

En cas de désagrément technique imputé directement à FBR PROCUTIONS, le CLIENT n'aura pas à s'acquitter de la prestation. FBR PROCUTIONS lui offrira une remise de 50% sur une prochaine prestation si le CLIENT souhaite faire appel à ses services.

## **22. CHOIX DES EXTRAITS ET LIVRAISON**

La captation sera mise en ligne sur FRAME.IO, une plateforme sur laquelle le CLIENT pourra visionner et sélectionner de manière précise les extraits qu'il souhaite extraire.

Aucun travail de montage des extraits ne sera entamé préalablement au règlement de la facture.

Si le CLIENT ne désire pas choisir l'intégralité des 10 extraits sur la captation, il pourra le notifier par écrit à FBR PROCUTIONS. Aucune remise ne sera appliquée. Aucun report du nombre d'extraits ne sera fait sur de futures captations.

Les extraits seront livrés au format demandé sur le devis pour une diffusion sur les réseaux sociaux.

## **23. CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

Le CLIENT devra régler l'intégralité de la somme de la prestation à réception de la facture.

**LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR LU ET APPROUVE LES PRÉSENTES  
CGV ET CGV PARTICULIÈRES À LA SIGNATURE DU DEVIS DE LA  
PRESTATION.**